



HAL
open science

L'évolution des vingt dernières années - Le Fonds forestier national moteur de progrès en matière de reboisement

Christian Guiraud, Georges Steinmetz

► **To cite this version:**

Christian Guiraud, Georges Steinmetz. L'évolution des vingt dernières années - Le Fonds forestier national moteur de progrès en matière de reboisement. *Revue forestière française*, 1972, 24 (S), pp.561-566. <10.4267/2042/20665>. <hal-03395564>

HAL Id: hal-03395564

<https://hal.science/hal-03395564v1>

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'EVOLUTION DES VINGT DERNIERES ANNEES

Class. Oxford 942.11 : 232

le fonds forestier national moteur de progrès en matière de reboisement

Class. Oxford 942.11 : 232

La seule vertu de l'apport, sur le marché du reboisement, des crédits ayant en vingt-cinq années permis la mise en valeur ou l'enrichissement de quelque 1 500 000 hectares de terres, aurait sans aucun doute suffi à faire indirectement du Fonds forestier national, comme d'ailleurs de n'importe quelle autre source équivalente de financement, l'instrument essentiel des progrès techniques accomplis dans le même temps dans le domaine du reboisement.

Le mérite principal du Fonds forestier national aura justement été de ne pas se cantonner dans un rôle effacé de catalyseur et, grâce au droit de regard qu'il pouvait exercer sur le secteur bénéficiant de son aide, d'imprimer à la technique une orientation qui lui était propre. Si son action dans ce domaine n'a pas toujours, au départ, été bien comprise et si elle n'est pas encore unanimement appréciée, on ne peut nier qu'une part prépondérante lui revienne dans les progrès réalisés.

LA NORMALISATION DES PLANTS

Les bienfaits de la création, en 1960, des normes de dimension applicables aux plants des essences de reboisement les plus couramment employées, sont aujourd'hui suffisamment connus et suffisamment reconnus pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre davantage sur les mérites de ce que l'on a pris l'habitude de désigner sous le terme de « normalisation ».

Le fait que la Communauté économique européenne ait cru bon d'en reprendre à son compte le principe, pour l'étendre à l'ensemble de l'Europe des Six devrait d'ailleurs suffire à faire tomber les réserves de ses derniers détracteurs.

Mais si chacun a présent à l'esprit la part prépondérante qui revient au Fonds forestier national dans l'instauration, en France, des catégories normalisées, on a en général perdu de vue que le succès d'ensemble de l'opération n'a pu être obtenu qu'à travers un certain nombre d'actions annexes qu'il a su mener à bien et dont trois au moins méritent quelque attention.

L'évolution de la définition des normes.

Personne n'ignore que les appellations US, A et B recouvrent des caractéristiques de hauteur de tige, de diamètre au collet et d'âge des plants, bien définies quoique rarement présentes à l'esprit de chacun. La stabilité de la terminologie employée a cependant souvent masqué aux yeux de l'utilisateur, l'évolution qui s'est manifestée dans la signification pratique de ces normes et qui s'est d'ailleurs traduite par la diffusion échelonnée dans le temps d'une demi-douzaine de tableaux des normes de qualité.

Sans s'attarder sur les récents ajustements, le plus souvent de détail, motivés par la perspective de mise en application prochaine des nouvelles normes européennes, on peut retenir les deux exemples caractéristiques ci-après :

- le premier qui concerne le sapin de Vancouver (*Abies grandis*) fait ressortir un durcissement substantiel des normes surtout sensible sur les hauteurs, les limites inférieures de la catégorie A passant, après 1970, de 20 à 25 cm et celle de la catégorie US de 30 à 45 cm,
- le second qui a trait aux pins laricio (*Pinus nigra* ssp. *laricio*) bien que pris dans la même période (1970/1971) est au contraire significatif de la recherche d'une plus grande souplesse obtenue d'ailleurs de diverses manières :
 - définition différente des normes selon les catégories d'âge (1 + 1, 1 + 2, 2 + 1 d'une part, 2 + 2 de l'autre),
 - abaissement, pour les plants les plus jeunes, des limites inférieures de la catégorie A,
 - création d'une zone de « chevauchement » à la limite des catégories A et US.

Dans les deux cas, le souci majeur a été la recherche d'une meilleure adaptation des normes aux problèmes concrets de l'heure :

- pour le sapin de Vancouver, il s'agissait avant tout de freiner l'utilisation des plants d'origine américaine continentale à croissance lente, mal adaptés au cas des reboisements français,
- pour les laricios entre autres, de permettre aux pépiniéristes de limiter les opérations coûteuses de tri à la commercialisation.

L'évolution de la gamme des catégories.

On ne saurait se pencher sur l'historique de la normalisation sans rappeler que le nombre des catégories normalisées, en général fixé à trois par espèce (US, A et B) a été, en 1968, uniformément ramené à deux.

Il s'agit certes là d'une évolution qui n'aura, du moins en son temps, échappé à personne et dont le cours, à défaut de l'échéance, était au surplus programmé depuis l'origine.

Il ne paraît cependant pas inutile, à cette occasion, de noter au travers de la volonté générale d'élimination des plants de petite dimension, le maintien de la catégorie B pour les deux espèces de reboisement les plus frugales donc les mieux adaptées aux conditions difficiles de reboisement.

L'évolution du tarif des bons subventions.

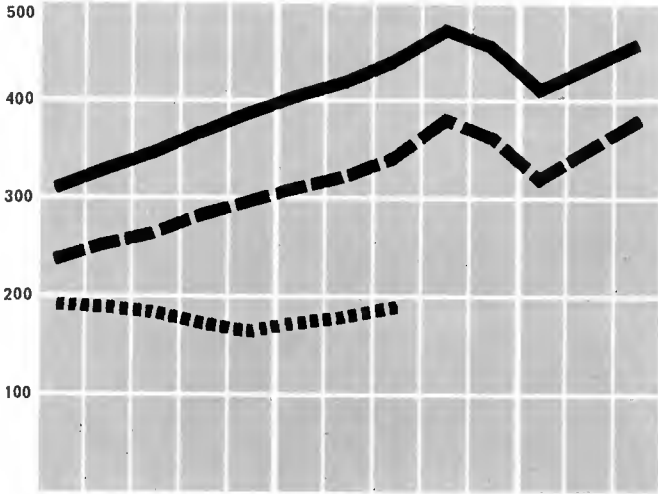
Les graphiques n^{os} 1, 2 et 3 montrent pour les trois espèces résineuses les plus employées et pour chacune des catégories US, A ou B, l'évolution en francs courants du tarif des bons subventions sur la période 1960-1972. Pour une meilleure compréhension de ces schémas figure aussi, pour chacune des trois espèces, la courbe fictive de variation du prix des plants de catégorie A dans l'hypothèse où ces prix auraient suivi strictement l'évolution du pouvoir d'achat du franc (source I.N.S.E.E.).

Deux conclusions s'imposent :

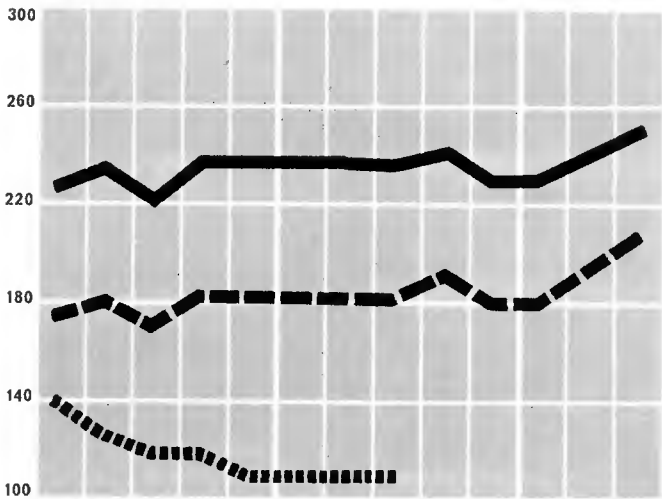
- par le biais d'une pénalisation de plus en plus flagrante du prix des plants de catégorie B, la sanction apparemment brutale intervenue en 1968 sous forme de la suppression, déjà

Prix du mille en F

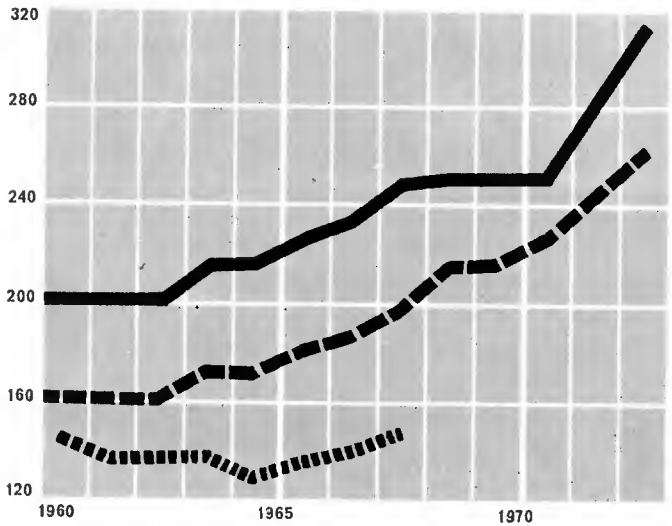
**ÉVOLUTION EN FRANCS
COURANTS DU TARIF
DES BONS-SUBVENTIONS
DE 1960 A 1972**



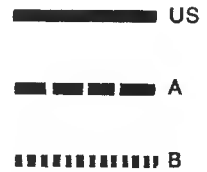
DOUGLAS



ÉPICÉA COMMUN



LARICIO DE CORSE





Ligniculture du Douglas en Forêt d'Orléans

Photo GUIRAUD

signalée, de cette catégorie, ressort en définitive comme étant la conséquence logique d'un sevrage préparé de longue date ;

– alors qu'on aurait pu s'attendre, compte tenu de l'impact important du coût de la main d'œuvre dans le prix de revient des plants, à voir ces prix évoluer plus vite que le pouvoir d'achat du franc, on note un certain alignement des courbes et parfois même (épicéa commun) un décalage très net en faveur du secteur production de plants.

Il convient sans doute, avant de généraliser, de bien replacer ces conclusions dans leur véritable contexte qui est celui des bons subventions. Il semble pourtant qu'en amenant les pépiniéristes tant privés que du secteur administratif à aménager leurs techniques ou leurs structures pour satisfaire à ses exigences, le Fonds forestier national ait fortement contribué :

- à abaisser, sur l'ensemble de la production, le pourcentage des plants faibles,
- à améliorer la compétitivité de la pépinière française face à ses concurrents étrangers, notamment belges et allemands et ce, à l'heure ou l'entrée en application du Marché commun, risquait de la rendre particulièrement vulnérable.

LA NORMALISATION DES TECHNIQUES DE REBOISEMENT

La normalisation des techniques de reboisement est plus récente que celle des plants : elle procède, certes, d'un état d'esprit qui avait déjà inspiré un certain nombre de directives, mais elle n'a pris sa forme définitive que dans l'instruction générale sur le Fonds forestier national parue en 1967. Il est donc encore un peu tôt pour en apprécier pleinement les effets, d'autant plus qu'elle était conçue dans une vue prospective à assez longue échéance, visant à rationaliser les opérations de gestion et d'exploitation dans l'optique d'une mécanisation accrue, et à faciliter la vente des produits par la concentration de la production.

Cet effort important d'organisation portait sur différents plans :

- conception générale des reboisements,
- choix des essences,
- techniques de reboisement proprement dites.

Sur la conception générale des reboisements.

Son but essentiel étant la création de ressources ligneuses dans des délais aussi brefs que possible, le Fonds forestier national compte tenu de ses possibilités financières, a dû limiter son aide à des opérations portant sur des terrains répondant à un certain nombre de conditions :

- capacité de production (ou d'augmentation de la production) suffisante,
- topographie permettant d'effectuer normalement les opérations sylvicoles et l'exploitation,
- absence de risques excessifs de destruction par les cataclysmes, incendies notamment.

En vue de la création d'unités de gestion valables, le Fonds forestier national a fixé des surfaces minimales relativement importantes pour l'octroi de son aide sous les formes adaptées aux grandes surfaces (prêts, prêts sous forme de travaux et, plus récemment, prime à l'investissement forestier). Il a poussé fortement au regroupement des terrains à reboiser par la formule du groupement forestier. Il a certes maintenu sa forme d'aide convenant aux petits propriétaires (subventions) mais en donnant la priorité aux réalisations pouvant s'inscrire dans un cadre plus étendu. Les études de districts pilotes devaient permettre de préciser ce cadre à l'échelle de la commune ou du groupement de communes. A l'échelle nationale, ce souci de planification se manifeste par la détermination de zones de reboisement prioritaires destinées à devenir (et certaines le sont déjà devenues) des réservoirs à bois du pays.

Sur le choix des essences.

Toujours en prévision de l'exploitation et de la commercialisation des produits, le Fonds forestier national interdit, à quelques exceptions près, les mélanges d'essences pied à pied, et limite à quatre le nombre d'essences à utiliser dans un même reboisement, estimant que ce nombre permet une adaptation suffisante aux conditions du terrain, une adaptation plus fine ne pouvant se faire qu'au détriment de la facilité de gestion et exigeant d'ailleurs des investigations poussées pratiquement irréalisables.

La limitation à l'échelle nationale du nombre des essences a été l'une des mesures les plus discutées ; cette mesure procède encore du souci d'éviter la dispersion aussi bien dans la gestion que dans la mise au point des techniques. Il est indéniable qu'une des régions de France où la foresterie a fait le plus de progrès, aussi bien sur le plan de la technique que sur celui de l'organisation administrative et commerciale, est le Sud-Ouest où règne une essence unique. Cette limitation ne donnera sa pleine valeur que lorsqu'elle aura pu être conçue dans un cadre régional ; mais, dans son état actuel, elle offre au reboiseur des possibilités largement suffisantes, tout en permettant aux pépiniéristes de concentrer leur production. Il est symptomatique de noter que les reboiseurs ont restreint d'eux-mêmes leur choix puisque les **deux tiers** de la production des pépinières portent sur trois essences seulement (par ordre d'importance : épicéa, douglas, pin laricio de Corse ou Calabre), alors que la liste en comporte douze.

Sur les techniques de reboisement.

La normalisation répond encore au souci de simplification en proposant au reboiseur un nombre de techniques limité mais suffisant pour offrir une solution dans la quasi totalité des cas qui peuvent se présenter.

Ainsi, pour les reboisements en plein, il y a possibilité de choix entre trois densités de plantation :

- 2 500 plants/ha 2 × 2 m ou 2,40 × 1,65 m
- 1 820 plants/ha 2,35 × 2,35 m ou 2,50 × 2,20 m
- 1 320 plants/ha 2,75 × 2,75 m ou 3 × 2,50 m

ce qui permet l'option entre différents types de sylviculture : sylviculture de masse en vue de la production de cellulose à aussi brève échéance que possible, sylviculture plus fine avec éclaircies sélectives.

Les normes concernant les enrésinements de taillis par bandes pourraient sans aucun doute être améliorées. Elles n'en ont pas moins le mérite d'imposer au reboiseur l'option entre le feuillu initial et le résineux de substitution assurant une répartition acceptable des plants introduits sur le terrain.

Mais le Fonds forestier national a toujours gardé le souci de ne pas figer les techniques. C'est la raison pour laquelle la normalisation s'attache à fixer les caractéristiques du peuplement à installer, mais laisse une assez grande latitude sur la façon de l'installer. La porte reste largement ouverte à tous les moyens que la science et la technologie mettent à la disposition du reboiseur. C'est ainsi qu'une part de plus en plus grande est faite aux moyens mécaniques et chimiques .

– moyens mécaniques, disponibles maintenant après une période de mise au point assez longue, pour toutes les opérations élémentaires du reboisement ;

– moyens chimiques, engrais d'abord, bien que de grands progrès soient encore à faire en matière de fertilisation, produits « phytocides » ensuite, avec des techniques, des produits et des doses tels que les risques pour l'environnement soient minimales.

Ce recours aux moyens modernes a permis de réduire de façon importante (parfois de plus de 50 %) l'intervention de la main-d'œuvre et d'accroître le degré de spécialisation de cette main-d'œuvre.

Le terme de l'évolution est une véritable « culture d'arbres » faisant appel, pendant toute la durée de l'installation du peuplement, à des techniques analogues à celles de l'arboriculture fruitière, avec travail du sol et fertilisation. Déjà courantes pour la populiculture, ces techniques prennent de l'extension pour le pin maritime et pour un certain nombre d'essences résineuses à croissance rapide.

CONCLUSION

Le développement qui précède ne concerne que les points sur lesquels le Fonds forestier national a un pouvoir démultiplicateur important . Bien d'autres aspects méritent d'être mentionnés : rôle de conseillers techniques joué par les agents du Fonds forestier national ; contrôle des pépinières agréées ; création de grandes pépinières administratives (Peyrat-le-Château, Guéméné-Pen Fao) ; amélioration de la qualité génétique des plants de reboisement par le classement de peuplements porte-graines et le lancement, avec le concours de l'Office national des forêts et d'organismes privés, d'un important programme de vergers à graines.

Toutes ces mesures n'ont pas des conséquences aussi immédiatement perceptibles que celles concernant les qualités extérieures des plants. Elles ne s'en inscrivent pas moins dans le cadre d'une politique qui - comme toute œuvre forestière - portera ses fruits dans les décennies à venir.

Christian GUIRAUD
Ingénieur du G.R.E.F.
Chef de la division "Techniques
de reboisement"

Georges STEINMETZ
Ingénieur en chef du G.R.E.F.
Chef de la division "Graines
et plants forestiers"

CENTRE TECHNIQUE DU GÉNIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS
Groupement de Nogent-sur-Vernisson
Domaine des Barres, 45290 NOGENT-SUR-VERNISSON